

Le métier

Le technicien supérieur systèmes et réseaux participe à la mise en service et au maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique.

Il intervient sur les systèmes et les réseaux, sur les éléments matériels et logiciels qui composent l'infrastructure, afin d'offrir aux utilisateurs et aux clients le niveau de service attendu par l'entreprise. Il assiste les utilisateurs dans l'utilisation de leur équipement numérique.

Son degré de polyvalence dépend de la taille de l'entreprise et de la complexité de l'infrastructure sur laquelle il intervient.

Lorsqu'il travaille chez un fournisseur de services cloud, un éditeur de logiciels ou un fournisseur d'hébergement de sites web, il assure l'exploitation quotidienne des serveurs, la mise en service de nouveaux serveurs, la mise en production des applications et des mises à jour de celles-ci.

Le technicien supérieur systèmes et réseaux travaille dans une entreprise de services du numérique (ESN) ou au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) d'une entreprise, d'une administration ou d'une collectivité territoriale.

Dans le cas où il s'agit d'une ESN, cette activité peut nécessiter des déplacements chez les clients. Des astreintes, le travail en horaires décalés ou les jours non ouvrés sont possibles.

Types d'emplois accessibles : Technicien systèmes et réseaux, Technicien support, Technicien réseau, Technicien informatique, Technicien d'exploitation, Administrateur Linux.

Les compétences

Le titre professionnel TSSR de Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux (1) niveau 5 (code NSF : 326) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

■ CCP 1 – Assister les utilisateurs en centre de services

- Mettre en service un équipement numérique.
- Assister les utilisateurs sur leurs équipements numériques.
- Gérer les incidents et les problèmes.
- Assister à l'utilisation des ressources collaboratives.

■ CCP 2 – Maintenir, exploiter et sécuriser une infrastructure centralisée

- Maintenir et exploiter le réseau local et la téléphonie.
- Sécuriser les accès à internet.
- Maintenir et exploiter un environnement virtualisé.
- Maintenir et exploiter un domaine Active Directory et les serveurs Windows.
- Maintenir et exploiter un serveur Linux.

■ CCP – Maintenir et exploiter une infrastructure distribuée et contribuer à sa sécurisation

- Configurer les services de déploiement et de terminaux clients légers.
- Automatiser les tâches à l'aide de scripts.
- Maintenir et sécuriser les accès réseaux distants.
- Superviser l'infrastructure.
- Intervenir dans un environnement de Cloud Computing.
- Assurer sa veille technologique.

■ En transverse

- Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle
- Communiquer dans le contexte professionnel

Technicien Supérieur Systèmes et réseaux (TSSR)

Le parcours de la formation

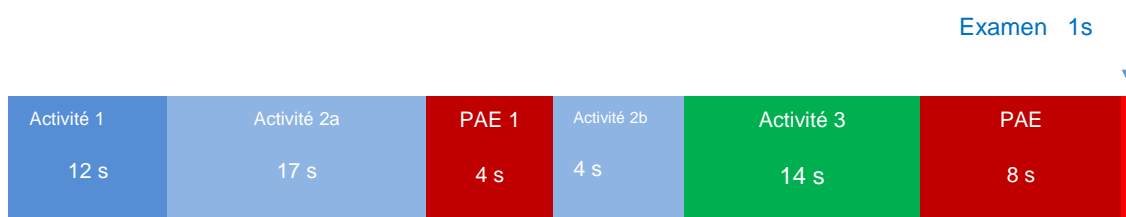
Les personnes accueillies sont titulaires de la reconnaissance de Travailleur Handicapé et ont une orientation MDPH en ESRP pour le titre de Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux.

Synoptique

La formation qualifiante est précédée d'une période préparatoire de 3 mois.

Le parcours se déroule sur 60 semaines dont 2 Périodes d'Application en Entreprise (PAE) (1ère PAE 4 semaines et 2ème PAE 8 semaines).

La formation est construite pour permettre l'acquisition des compétences professionnelles du titre Technicien supérieur systèmes et réseaux selon une progression pédagogique adaptée au public accueilli.



Facteurs de réussite

Un Plan d'Accompagnement Personnalisé co-construit entre le stagiaire et l'équipe d'accompagnement pluridisciplinaire favorise la réussite du parcours.

Aptitudes : rigueur et raisonnement logique, autonomie et méthode dans l'organisation du travail, capacités d'écoute et d'analyse, travail en équipe, qualités relationnelles, bonne résistance au stress, motivation pour un métier de service.

Anglais : Afin d'être opérationnel dans l'emploi, et par rapport au Cadre européen commun de référence pour les langues, le minimum requis est le niveau B1 en compréhension de l'écrit et en expression écrite et A2 en compréhension de l'oral et expression orale.

Modalités d'obtention du titre professionnel

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels en vue de la délivrance du Titre.

Nous contacter : info@2isa.com